Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/1639

22.12.2023

Avis à l'attention de certaines personnes et de certains établissements de crédit principaux faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2012/642/PESC du Conseil et par le règlement (CE) nº 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine

(C/2023/1639)

Les informations suivantes sont portées à l'attention de M. Aliaksandr Valerievich BYKAU (n° 11), Mme Sviatlana Piatrouna KATSUBA (n° 39), M. Igar Anatolievich PLYSHEUSKI (n° 41), M. Aleh Leanidavich SLIZHEUSKI (n° 43), Mme Irina Aliaksandrauna TSELIKAVETS (n° 44), M. Genadz Andreevich BOGDAN (n° 67), M. Ihar Paulavich BURMISTRAU (n° 68), M. Arciom Kanstantinavich DUNKA (n° 69), M. Siarhei Leanidavich KALINNIK (n° 75), M. Siarhei Uladzimiravich USHAKOU (n° 147), M. Ihar Uladzimiravich HOLUB (n° 161), M. Leanid Mikalaevich CHURO (n° 163), M. Artsiom Igaravich SIKORSKI (n° 165), M. Anatol Piatrovich LAPO (n° 168), M. Kanstantsin Henadzevich MOLASTAU (n° 169), M. Ihar Mikalaevich GUTNIK (n° 171), M. Maksim Viktaravich BUTRANETS (n° 173), et Mme Sviatlana Aliaksandrauna BANDARENKA (n° 205), personnes figurant à l'annexe I de la décision 2012/642/PESC du Conseil et à l'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes et des établissements de crédit principaux susmentionnés.

Ces personnes et établissements de crédit principaux sont informés par la présente qu'ils peuvent envoyer une demande au Conseil, avant le 3 janvier 2024, afin d'obtenir les exposés des motifs envisagés et des informations relatives au maintien des mesures restrictives, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courriel: sanctions@consilium.europa.eu